

**RELEVÉ DES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2008**

Le Conseil a été informé de la désignation par le MEDEF :

- de M. Didier RIDORET, en qualité de représentant permanent titulaire, en remplacement de M. Alain SIONNEAU,
- de M. Hervé LAURENT, en qualité de représentant permanent titulaire, en remplacement de M. Etienne GUENA.

Le poste de représentant permanent suppléant laissé vacant par M. Hervé LAURENT n'a à ce jour pas fait l'objet de nouvelle désignation.

## 1. ETAT DES NEGOCIATIONS SUR LES EMPLOIS AVEC LE GOUVERNEMENT

Le Président a fait le point des discussions entre l'Etat et les Partenaires sociaux, qui ont abouti à l'établissement d'un document constatant le résultat de ces discussions\*.

Le Conseil a adopté ce document sous réserve que les conditions de sa mise en œuvre soient réunies. Celles-ci vont être établies afin de pouvoir être arrêtées lors de la prochaine réunion du Conseil et qu'il puisse en être formellement fait état auprès du gouvernement.

\*Une information générale de l'état des discussions et des chantiers à venir pour le Mouvement a été faite à l'occasion de la RIAC qui s'est tenue le même jour après le Conseil.

Les documents diffusés aux CIL/CCI lors de la RIAC (résultat des discussions entre l'Etat et les Partenaires sociaux ainsi que le tableau des emplois du 1% Logement sur 2009-2011 en grandes masses) sont accessibles sur le site de l'Union dans la rubrique « Actualités ».

## 2. REFORME DE L'ORGANISATION DU CONSEIL

Conformément aux orientations arrêtées lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre, le Conseil a procédé à une réforme de son organisation visant à mieux mobiliser chacun des administrateurs et à optimiser leur action d'ensemble.

Il a décidé de créer, en son sein, trois comités chargés de préparer les décisions du Conseil :

- Un **comité stratégique** qui notamment reprend les compétences du Comité des avis financiers et du Comité « 10 % ».
- Un **comité d'audit** qui est chargé de suivre les questions financières et de contrôle interne.
- Un **comité des rémunérations**.

Les Commissaires du Gouvernement participent à leur demande au comité stratégique et au comité d'audit.

Par ailleurs, le Comité des droits ouverts a été supprimé et le Conseil a donné mandat au Directeur général pour traiter les dossiers de recours après avis de deux membres du Conseil, à charge pour lui de rendre régulièrement compte au Conseil des décisions prises.

Puis, le Conseil a procédé à la désignation des personnes appelées à siéger dans les nouveaux comités.

Cette nouvelle organisation, d'application immédiate, est reprise dans le tableau en annexe 1.

### **3. MISE EN PLACE DU COMITE DE REFORME 1 % LOGEMENT**

Le Conseil a mis en place le Comité de réforme 1 % Logement.

Les missions et l'organisation de ce comité, au sein duquel cinq groupes de travail ont été créés, sont présentées dans la note en annexe 2.

A partir du 5 novembre un site internet de débats « **1 pc logement** » sera accessible à tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution et enrichir les réflexions de ces groupes. Les premières propositions devront être formulées pour la mi-décembre.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

- Dossier de l'Association Entreprises et Logement

Le Conseil a été informé de la dénonciation par le MEDEF d'une part et la CGPME d'autre part, à effet du 31 décembre 2008, des conventions de financement spécifique conclues avec l'Association Entreprises et Logement. Il a également été informé de l'intention des dirigeants d'Entreprises et Logement de procéder à la dissolution de cette association.

- Versement de la PEEC 2008 par les entreprises

Dans le contexte de crise financière actuelle, et pour contribuer à alléger les difficultés de trésorerie auxquelles les entreprises pourraient être confrontées en fin d'année, le Conseil a décidé de proposer un dispositif exceptionnel visant à permettre aux entreprises de reporter le versement aux CIL/CCI de leur PEEC au titre de 2008 au plus tard jusqu'au 28 février 2009, tout en gardant le bénéfice du rattachement comptable et fiscal de cette collecte à l'exercice 2008.

Les CIL/CCI seraient libres de proposer ou non le dispositif aux entreprises, qui, elles-mêmes conserveraient la liberté d'y avoir ou non recours.

Le Président va adresser un courrier au Premier ministre à cet effet, en lui demandant, si cette proposition reçoit son agrément, de faire donner les instructions utiles aux services compétents de l'Etat. Un courrier sera adressé prochainement aux CIL/CCI afin de leur permettre de prendre les dispositions nécessaires vis-à-vis des entreprises.

Parallèlement, afin de limiter les effets de cette mesure sur la trésorerie des CIL/CCI, le Conseil a décidé de reporter jusqu'au 28 février 2009, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement, les appels de fonds qui restaient à intervenir d'ici à la fin de l'année au titre des financements de la Foncière Logement (179 M€) et de l'ANRU (300 M€) ».

- Avis préalable sur opérations financières de CIL/CCI

Sur proposition du Comité des avis financiers, le Conseil a émis un avis favorable sur une opération de cession de participations pour un montant de 31 000 €.

- Information sur le versement de la compensation financière de l'Etat pour 2008

Le Conseil a été informé que l'UESL venait de recevoir le montant de la compensation financière de l'Etat pour 2008 (129,6M€) au titre du rehaussement du seuil de collecte de dix à vingt salariés. Ce montant sera reversé aux CIL/CCI courant novembre sur la base de la répartition arrêtée par le Conseil du 21 novembre 2007.

-  **Prochaines réunions :**

- **Comité des Collecteurs - 26 novembre à 9 h 00 (au lieu de 10 h 00).**
- **Conseil d'administration -26 novembre à 10 h 30 ('au lieu de 14 h 30).**

-oOo-

**A noter** : A l'issue de la RIAC qui s'est tenue après le Conseil, le Président BÉDIER et M. J.L. BERHO ont reçu la presse pour faire le tour de l'actualité du 1% Logement et présenter les projets de l'UESL. A cette occasion, un communiqué de presse a été diffusé, qui est accessible sur le site de l'Union, rubrique « Actualités ».

<b>NOUVELLE ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>
--

L'organisation du Conseil s'articule autour de trois comités. Les comités préparent les décisions du Conseil. Le Directeur général en assure la coordination et le suivi, assisté en tant que de besoin des directeurs concernés.

Comités	Missions	Composition
COMITE STRATEGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avis conformes préalables sur opérations financières des CIL/CCI</li> <li>▪ Avis sur opérations « 10 % » des CIL/CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>JL. BERHO – Président</i></li> <li>▪ <i>B. CAPRON</i></li> <li>▪ <i>E. THUILLEZ</i></li> </ul>
COMITE D'AUDIT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comptes sociaux</li> <li>▪ Système d'information</li> <li>▪ Procédure de contrôle</li> <li>▪ Equilibre emplois/ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>H. LAURENT – Président</i></li> <li>▪ <i>JF DREYFUS</i></li> <li>▪ <i>S. BONNOIS</i></li> </ul>
COMITE DES REMUNERATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rémunération du Directeur général</li> <li>▪ Organigramme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>J. BÉDIER - Président</i></li> <li>▪ <i>G. LAUGIER</i></li> </ul>

Recours sur droits ouverts : Le Directeur général traite les dossiers par délégation du Conseil après avis de deux administrateurs

<b>COMITE DE REFORME 1 % LOGEMENT</b>
---------------------------------------

Le Comité de réforme est chargé de faire toutes les propositions utiles pour renforcer l'efficacité du 1 % logement, et garantir les conditions de mise en œuvre du Protocole National Interprofessionnel.

Il est composé de cinq groupes, animés par une personnalité extérieure au Conseil d'Administration de l'UESL. Deux réunions auront lieu d'ici à la mi-décembre, date à laquelle les premières propositions seront remises. Toutes les personnalités utiles seront auditionnées.

Groupes de travail	Questions	Président Administrateur référent
EQUILIBRE FINANCIER A MOYEN TERME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des scénarios financiers à horizon de 5 - 10 - 15 ans.</li> <li>- Identifier les facteurs de risque.</li> <li>- Proposer les recommandations utiles.</li> <li>- Examiner l'équilibre financier des organismes (CIL - ESH) composant le 1 %.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président : Michel CLAIR, Président de KLEPIERRE</li> <li>▪ Administrateur référent : Hervé LAURENT, MEDEF</li> </ul>
REVUE DES ORGANISMES NATIONAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les missions respectives de chacun des organismes sont-elles cohérentes ?</li> <li>- Quelle place pour le paritarisme ?</li> <li>- Doit-on diminuer le nombre de structures ?</li> <li>- Quelle gouvernance, quel contrôle pour chacune ?</li> <li>- Quelle articulation avec la sphère publique ?</li> <li>- Quel rôle pour les Fédérations nationales de structures ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président : Georges MERCADAL, Ancien Vice-président du Conseil du Général des Ponts</li> <li>▪ Administrateur référent : Bernard LOTH, CGT-FO</li> </ul>
RESTRUCTURATION DU RESEAU CIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment mettre en œuvre la réduction du nombre de structures prévue par le PNI ? Quelle régionalisation ?</li> <li>- Quelle articulation entre les CIL, les ESH et les autres acteurs du terrain ?</li> <li>- Comment maintenir une concurrence utile aux ressortissants du 1 % tout en évitant les surenchères ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président : Julien DAMON, Professeur à Sciences Po</li> <li>▪ Administrateur référent : Stéphane BONNOIS, UNICIL</li> </ul>

Groupes de travail	Questions	Président Administrateur référent
METHODES DE GESTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment mettre en place une culture de gestion par objectifs permettant d'évaluer l'efficacité du 1 % ?</li> <li>- Comment développer le service rendu aux clients que sont les entreprises et les salariés : enquête sur les besoins, demandes spécifiques, conséquences sur les actions ?</li> <li>- Quelle est la consistance réelle du « réseau 1 % » ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président : Christian BAFFY, Ancien Président de la FFB</li> <li>▪ Administrateur référent : François d'HUART, ASTRIA</li> </ul>
POLITIQUE DE COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Le concept 1 % logement » est-il clair et identifiable ?</li> <li>- Comment informer mieux les contributeurs et les bénéficiaires du 1 % logement ?</li> <li>- Quels échanges avec les partenaires locaux, les élus et les collectivités territoriales ?</li> <li>- Faut-il un plan de communication ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président : Guillaume DECROIX, Directeur du Service logement de La Poste</li> <li>▪ Administrateur référent : Jean-Luc BERHO, CFDT</li> </ul>

Chacun des groupes comprendra environ cinq personnes : un responsable d'entreprise, un représentant du réseau des CIL, un représentant des organisations de salariés, des personnes qualifiées issues notamment des associations d'aide au logement et des acteurs locaux. Il sera assisté d'un secrétaire. Le rapporteur général du Comité de réforme est le Directeur Général de l'UESL, Bertrand GOUJON.

Les commissaires du Gouvernement peuvent assister aux groupes de travail.

A partir du 5 novembre, un site internet de débats « **1 pc logement** » sera accessible à tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution et enrichir les réflexions de ces groupes.